
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : RESINE POLYESTER, CHARGEE FIBRE DE VERRE, TYPE V 11

Utilisation : Mastic Polyester

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description :
Résine de polyester contenant matières de remplissage et styrène.

Nature chimique du produit :

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques*
Styrène	100-42-5	202-851-5	18-25 %	Xn	R10 R20 R36/38
Talc (sans fibre d'amiante)	14807-96-6	238-877-9	20-50 %		
Dioxyde de silicium	7631-86-9	231-545-4	< 3 %		

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif par inhalation.
Irrite les yeux et la peau.
L'utilisation prolongée peut provoquer des malaises et des maux de tête.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés
Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
Sur les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation : Evacuer la victime de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts et les cours d'eau.
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Veiller à une bonne ventilation des locaux.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.
Ramasser mécaniquement. Enlever le reste avec une matière absorbante. Voir point 8.
Evacuer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Incendie et explosion :

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Stockage :

Stocker le produit hermétiquement fermé dans un endroit frais, bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur, de l'humidité, de la lumière et de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	Valeur limite MAK	20	ml/m3
			Valeur limite MAK	86	mg/m3
14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	238-877-9	Valeur limite MAK	2	mg/m3 A
7631-86-9	Dioxyde de silicium	231-545-4	Valeur limite MAK	4	mg/m3 E

Désignation selon directives européennes

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à une bonne ventilation.

En cas de forte concentration et de ventilation insuffisante n une protection respiratoire doit être portée.

Recommandation :

Masque au charbon actif de type A (couleur brune).

Protection des mains :

Gants en caoutchouc ou PVC.

Protection des yeux :

Lunettes de protection en cas de danger de contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Après manipulation, se laver les mains, ôter les vêtements souillés.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux Couleur : brun clair Odeur : du styrène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : env. 145 °C
Méthode : valeur littéraire du styrène

Point d'éclair : 31°C env.
Méthode : DIN 53213

Plage d'auto-inflammabilité : 490°C env.
Méthode : valeur littéraire du styrène

Limite basse d'explosivité : 1.1 Vol %
Méthode : valeur littéraire du styrène
Limite haute d'explosivité : 8 Vol %
Méthode : valeur littéraire du styrène

Pression de vapeur : à 50 °C, 35 hPa
Méthode : valeur littéraire du styrène

Densité : à 20 °C env., 1.4 g/cm³

Solubilité dans l'eau : à 20 °C env., 0.30 g/l
Méthode : valeur littéraire du styrène

Autres données :/

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Eviter de chauffer à excès. Prendre garde à la réaction exothermique avec les peroxydes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit contient du styrène. Le styrène irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Informations complémentaires : Données littéraires du styrène : LC 50, inhal., rat, 4h : 11,8 mg/l
LD 50, oral, rat : 5000 mg/kg

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Données littéraires du styrène :

Toxicité bactérienne aiguë :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16 h
Toxicité aiguë pour le poisson :	LC 50 = 17 mg/l	(Juhnke)
	LD 50 = 66 mg/l	(Luedemann)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé ou le stocker sous forme durcie dans une décharge agréée.

Code de déchets n° / désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Solution résine / Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Valable pour Mastic à partir de 5 litres par emballage intérieur sans durcisseur.

Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Inflammable, point d'éclair = +31°C env.

Eviter l'échauffement, éloigner de toutes sources de chaleur.
Garder séparément de la nourriture et des produits de consommation.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage
Contient : STYRENE (N° INDEX. 601-026-00-0)

Etiquetage : Xn, nocif.

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : Non concerné

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

TA - air (styrène) : classe II

Consulter aussi les circulaires de BG-CHEMIE :
M 054 « styrène et préparation à base de styrène »
M 023 « polyester et résine d'époxyde »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R22 : Nocif en cas d'ingestion
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.